



Compte-rendu
Rencontre Bois- énergie
mercredi 30 mai, à Montreuil-le-Gast

Participants: Une trentaine de participants. *Cf. liste ci-jointe*



INTRODUCTION DE LA RENCONTRE

Laurianne Fleury a introduit rapidement l'après-midi. Estelle Houbbron a expliqué en quoi le réseau Bruded était intéressé pour co-organiser cette rencontre.



ETAT DES LIEUX DU BOIS ENERGIE EN BRETAGNE

Aurélie Leplus, association AILE, a présenté un état des lieux du bois énergie en Bretagne.

Cf. présentation power point

1) Les différents dispositifs de soutien existants ont été mentionnés:

- le Plan bois énergie Bretagne 2007 - 2013, co-financé par l'ADEME, le Conseil Régional de Bretagne et les 4 Conseil Généraux
- le Fonds Chaleur, à gestion régionale par l'ADEME
- l'Appel à projet national BCIA (2009, 2010, 2011, 2012)
- les Appels d'Offre du CRE – pour la cogénération

2) L'approche économique du chauffage au bois a été présentée:

- l'investissement dans une chaufferie bois est 8 à 10 fois supérieur à l'investissement dans une chaufferie au fioul ou électrique.
- Le prix du combustible est largement inférieur à celui des énergies fossiles.
- La lisibilité sur les coûts à long terme est également meilleure (prix moins volatiles).
- Le calcul de rentabilité à moyen et long terme dépend beaucoup moins du prix du combustible que dans un projet à énergies fossiles.
- Le retour sur investissement est généralement d'autant plus rapide que l'ampleur du projet est importante (économies d'échelle, comme pour les piscines, les hôpitaux...). Le dimensionnement du réseau de chaleur à installer peut également avoir une répercussion significative sur l'investissement (coût des canalisations) même si d'un autre côté on mutualise l'investissement en installant une seule chaudière pour plusieurs bâtiments à chauffer. On constate également que l'installation d'un système de chauffage au bois peut s'avérer beaucoup plus complexe (et donc coûteux) sur un bâtiment existant, initialement équipé d'un autre mode de chauffage. On a un retour sur investissement au bout de 10 ans environ pour un projet de plusieurs MWh.

3) Le Plan Bois énergie Bretagne 2007 - 2013 dispose de deux volets :

- 1) volet « chaufferies bois agricoles » (bâtiments d'élevage, maison et salle de traite, plusieurs

maisons en réseau)

* on constate une stabilité du nombre d'installation de chaufferies bois pour les éleveurs.

* marché potentiel toujours présent : 339 chaufferies bois agricoles en 2011 dont 241 domestiques et 98 professionnelles.

2) volet « chaufferies pour les collectivités et les industries »

* 93 chaufferies pour les collectivités

* 15 serres maraîchères dans le Finistère

→ TOTAL : 535 chaufferies bois installées (184 000 T), dont 241 en exploitations agricoles, 98 en bâtiments d'élevage et 31 en industries du bois.

→ 150 000 T de bois environ consommées en 2011 en Bretagne

4) Les projets BCIA et CRE

Il y a 2 grands projets de cogénération en Bretagne : au Port de Brest (Dalkia: 130 000 T dont 35 000 T local) et à Rennes (réseau urbain porté également par Dalkia de 115 000 T).

Perspectives 2014 :

- forte hausse de la consommation en bois de la part des collectivités et des industries.
- Si l'on compte tous les projets de chaufferies bois (dont ceux de la CRE) : plus de 400 000 T de bois seraient consommées en 2014 en Bretagne.
- Il y aura autant de déchets industriels bois (DIB) disponibles que consommés.
- On constate que les gisements en connexes de scierie et en plaquettes forestières seront encore nettement supérieurs à leurs consommations.

Gisements disponibles:

- déchets verts
- connexes de scierie
- plaquettes forestières
- bocage
- déchets industriels bois (DIB)

>>Il y a deux aspects à prendre en compte sur la filière bois énergie :

- **la filière d'approvisionnement en plaquettes bois énergie**
- **l'installation de chaufferies**

L'approvisionnement local en bois en Bretagne :

- il existe une dizaine de fournisseurs de bois énergie d'origine forestière ou industrielle
- plusieurs filières BE d'origine agricole sont en fonctionnement
- plusieurs filières BE locales sont en projet

Rôle de l'association AILE:

= Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement. C'est une agence locale de l'énergie qui a été créée en 1995 par l'ADEME Bretagne et les cuma de l'Ouest. AILE est spécialisée dans la maîtrise de l'énergie et les EnR en milieu agricole et rural. **AILE anime depuis 2000 le Plan Bois Energie Bretagne à destination des collectivités, industriels et collectivités.**

Ses missions dans le cadre du Plan Bois Energie sont :

- 1) le suivi des projets de chaufferie bois, et notamment l'accompagnement des porteurs de projets, de la définition du projet à sa réalisation
- 2) le suivi des projets liés à l'offre de bois, et notamment l'accompagnement des plateformes locales.

Accompagnement d'AILE

- 1) sur la phase de pré-faisabilité → étude de diagnostic : définition du périmètre d'action, et comparaison avec les autres ressources. Si cette étape est validée, AILE peut proposer une liste de BE spécialisés et un cahier des charges pour faciliter le choix du prestataire.
- 2) Accompagnement du maître d'ouvrage sur le montage du projet
- 3) Accompagnement du groupe pour la mise en place de filières locales

Question : Quid du Plan Bois-Energie après 2013 ?

- Une évaluation du Plan bois énergie Bretagne aura lieu fin 2012.
- Il serait intéressant d'y associer tous les acteurs de la filière pour évaluer collectivement ce qui a été réalisé et les besoins.

Certains petits projets sont viables sans aides spécifiques; Mais pour la mise en place de filières locales, les aides sont nécessaires.

Avec la fin du Plan Bois énergie, certains porteurs de projets se montrent inquiets quant aux délais et aux aides futures.

Influence des gros projets sur les projets locaux ?

Prise de parole de Franck Mainard (Urban Biomass)

Pour lui, l'installation de grosses chaudières bois énergie (à Brest et Rennes) va permettre de tirer vers le haut les prix : les prix du bois vont augmenter, mais seront toujours plus attractifs que d'autres ressources fossiles. Cela est très bien, car cela va permettre de mieux structurer les filières bois énergie.

Ces gros projets ne viendront pas concurrencer les petits projets locaux. Puisque pour les petits projets locaux, il n'y a pas de bois forestier. Il est important de collaborer avec les industriels pour mettre en place des filières. Il y a une déconnexion entre les différents petits projets locaux. Le marché est segmenté. Or, ce sont les uns plus les autres qui font une filière.

Il faut faire attention de ne pas couper les ponts entre le monde agricole et les industriels.

PRESENTATION DU CADRE JURIDIQUE

Intervention de Laurianne Fleury - Présentation du cadre juridique : SCIC ou SEM ? Principales caractéristiques pour un projet bois énergie.

Cf. Présentation power point.

Présentation des leviers d'investissement pour les citoyens :

- être associé d'une SCIC
- investir via une CIGALES
- investir via Énergie Partagée

Aujourd'hui, il existe quelques SCIC bois énergie en France, mais très peu de SEM Bois énergie. Le statut SEM semble peu adapté à ce type de projet.

Néanmoins, nous pouvons signaler :

- **la SEM Corse Bois énergie** : Créée en 1988 par la région Corse, la SEM a pour vocation de produire des plaquettes de bois énergie. Détenue par la Collectivité Territoriale de Corse (51%) et le groupe COFATECH (49%), elle en produit actuellement 11.000 tonnes par an, et alimente le réseau urbain de chaleur de Corte et plusieurs chaufferies collectives (HLM, hôpitaux, lycées et collèges, base aérienne de Solenzara, etc.). L'ensemble génère 12,8 MWh par an. En 2005, afin de sécuriser l'approvisionnement, la CTC a décidé de prendre en charge l'exploitation et le transport des bois issus des forêts territoriales et de les livrer à la SEM dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement. Elle a confié cette tâche d'exploitation et de transport à l'ONF.
- **La SEM Bois Énergie de la Lémance, dans le Lot-et-Garonne (47)**, dont 51 % du capital est détenu par la Communauté de communes Fuméolois-Lémance (CCFL) et qui est dirigée par deux professionnels de la filière. Cette SEM exploite une unité fabriquant des plaquettes de bois pour les chaufferies collectives et de la sciure pour le chauffage des serres agricoles et les installations des chaudières de la vallée. La ressource est garantie par les deux partenaires de la SEM.

L'EXEMPLE DE MORLAIX COMMUNAUTE

Intervention de Yoann Morvan, chargé de mission Morlaix Communauté pour présenter la SCIC bois énergie. Cf. power point de Yoann Morvan.

- Contexte favorable : plusieurs chaufferies sur le territoire ; 40 000 T exploitables chaque année ; projet de piscine communautaire ; création d'une association « Coat Bro Montroulez » constituée de 6 CUMA, de la Communauté d'Agglomération de Morlaix (28 communes), de la Chambre d'Agriculture et d'autres personnes ; adoption d'une charte de gestion durable du bocage.
- Volonté de créer une boucle locale
- Avantages environnementaux nombreux : maintien et entretien du bocage ; création d'une nouvelle filière ; entretien des haies
- Volet social : insertion
- Renforcement du lien ville/ campagne
- Retombées locales : retour financier sur le territoire : 400 k€/ an ; 5000 T de bois (16 500 MW)
- Rôle de la collectivité : elle a pris à sa charge la logistique :
 - un hangar d'une capacité de 500 T à Plougouven
 - une plateforme de stockage à Pleyber-Christ avec des panneaux photovoltaïques sur le toit – retour sur investissement : 10 – 12 ans.

→ La collectivité loue les plateformes à la SCIC bois énergie.

- Rôle de la SCIC : portage de la filière bois énergie, en rassemblant tous les acteurs
- Accompagnement d'AILE et de l'URSCOP
- Création du Comité de Pilotage en septembre 2010. C'est la Collectivité qui anime le CoPil.
- Création de la SCIC fin 2011
- Aujourd'hui, la collectivité est cliente de la SCIC (et associée).
- Objet social de la SCIC :
 - achat, production et vente de bois
 - assistance dans la mise en œuvre de nouveaux projets de chaufferie
 - broyage, stockage et séchage de la matière (*prix indexé sur le taux d'humidité*)
 - promotion, viabilisation et animation de la filière bois énergie
 - outil de dialogue entre les acteurs de la filière
- Origine du bois de la SCIC :
 - 100 % bois bocager pour la piscine communautaire
 - bois d'opportunité
 - bois forestier
- Evolution possible pour la SCIC vers le bois bûche, mais pour le moment, c'est la stabilité économique du modèle qui est recherchée.
- incorporation aussi de TTCR (bois issu de saulaies permettant aussi de filtrer les eaux usées) et de connexes de scierie
- Associés de la SCIC :
 - 1 salarié : coordinateur technique
 - clients : 1 particulier, centre héliomarin de Perharidy
 - fournisseurs : 11 dont 3 scieries et agriculteurs
 - personnes morales de droit public : Morlaix Communauté
 - 14 personnes physiques et morales de soutien : particuliers, CUMA, CETEF,...
- Quelques projets de chaufferies bois sont à l'étude
- La SCIC pourra accompagner techniquement et juridiquement des collectivités souhaitant installer des chaufferies.
- La SCIC dispose d'un broyeur. Ces sont les agriculteurs qui coupent leur bois et le stockent dans les plateformes (coût de livraison : 20- 30€ /T). Les paysagistes peuvent apporter leur bois directement. Le bois est vendu environ 26 €/ MW.

Quelques conseils :

- Si l'on souhaite créer une SCIC, il faut essayer de voir très en amont ce qui est réalisable et quels sont les projets potentiels.
- Il ne faut pas produire plus que ce que le territoire peut ingérer.
- Il est important de parler du prix d'achat au MW et non en T. C'est le rendement qui est intéressant et le tonnage ne rend pas compte du taux d'humidité qui influe fortement sur le rendement.
- Il est important qu'il y ait une volonté commune entre les acteurs de coopérer.
- Il est important que la collectivité soit motrice
- Il faut faire attention à respecter les marchés publics. Les collectivités peuvent élaborer des cahiers des charges spécifiques, pour que la SCIC puisse être retenue (exemple : fournir au moins 50 % du bois issu du bois bocage ; provenance du bois ; taux d'humidité ; traçabilité ; critères de développement durable). Il est aussi intéressant d'y intégrer la mention « respect d'un plan de gestion du bocage ».
- Même si l'on peut connaître facilement le potentiel du territoire pour les bâtiments publics, il n'est pas certain que la SCIC obtienne les marchés.

ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS

Place des agriculteurs dans la filière

Constats :

- Question délicate de la valorisation du travail réalisé par un agriculteur qui entretient ces haies (cela demande du temps et de la formation)
- Comment les agriculteurs peuvent-ils s'organiser ?
- La question du bois énergie est complexe : d'un côté, il faut des acteurs sur le territoire qui soient moteurs. De l'autre, il faut des débouchés pour le bois valorisé, c'est-à-dire installer des chaufferies bois collectives.

Exemple de la communauté de communes de Beg ar C'hra (22), dans le Trégor

L'initiative est partie des agriculteurs, qui étaient équipés de chaufferies bois. Ils disposaient d'un surplus de plaquettes. C'est ainsi qu'ils ont décidé d'aller voir les collectivités. Ils ont calculé le coût de revient à la tonne (X€/T), avec l'amortissement : 50€/ T, broyé et livré.

→ **Le soutien des élus est nécessaire.**

→ **Il y a également besoin d'un noyau moteur du côté des agriculteurs.** Mais les agriculteurs ne sont pas des professionnels du bois: un travail de sensibilisation et de formation à la coupe est nécessaire.

Pour une petite chaufferie, il faut compter 2h de coupe et 1h de broyage par an.

Un plan de gestion du bocage et des bords de route a été mis en place. C'était une étape essentielle pour sensibiliser les agriculteurs et les habitants.

→ **Attention à bien vérifier qu'il existe un débouché pour le bois (dans un environnement proche) avant même d'impliquer les agriculteurs.** Il y a plusieurs exemples d'associations en Ille-et-Vilaine qui ont du bois stocké et ne trouvent pas de débouchés.

Exemple de la Communauté de Communes du Val d'Ille

La CCVI dispose d'une plateforme de stockage du bois à la Mézière. Un chantier expérimental avec un agriculteur volontaire a été mis en place. Le bois abattu est racheté 26€/T (estimé par l'agriculteur en fonction du temps passé), la CCVI se chargeant de la livraison jusqu'au broyeur, du broyage et du stockage. Au final cela revient à peu près au prix de 50€/T de bois broyé. Mais jusque là, les agriculteurs se montrent peu motivés, estimant que le prix de rachat ne compense que le temps passé à ranger les branches, et qu'il est plus rentable actuellement pour eux de « dilapider » le bocage et de le revendre 240€ la corde à des particuliers. D'où l'importance en effet d'avoir un groupe d'agriculteurs moteurs et disposant eux même de chaudières, car l'implication de la collectivité seule n'est pas suffisante.

A Beg Ar C'hra le bois approvisionné sur les plateformes n'est pas du bois valorisable en bois bûche, la filière permet au contraire de valoriser du bois qui ne l'est pas autrement. Le bois bûche est par ailleurs surtout demandé en secteur urbain, il est donc plus facile d'intéresser les agriculteurs en zone rurale reculée, qui n'ont pas ces offres de débouchés.

Exemple de la commune de Laillé :

Une pré-étude a été réalisée par un stagiaire qui a consisté à aller enquêter auprès des agriculteurs de la commune pour savoir ce qu'ils font de leurs haies bocagères. Les agriculteurs ont conscience de la valeur des haies bocagères. Mais ils n'ont pas de temps pour l'entretenir. Ils seraient prêts à donner leur bois à la commune.

→ Attention : le bois doit être vendu, et non donné. Et si possible, il doit être livré broyé, pour simplifier la logistique et aussi mieux intégrer les agriculteurs à la filière.

→ de même, donner la gestion du bois aux agriculteurs permet de les responsabiliser . C'est une façon de reconnecter le bocage à l'agriculteur.

Retours d'expériences de SCIC :

L'exemple de la COCOPAQ + 4C :

Projet de création d'une SCIC à l'échelle d'une communauté de communes et d'une communauté d'agglomération. Il existe deux associations locales regroupant des associations d'agriculteurs et des agriculteurs indépendants. Depuis 2005, des CoPil sont mis en place. Les collectivités sont les principaux clients de la SCIC. La production estimée est 1400 T/an. D'ici 5 ou 6 ans, cette production sera multipliée par quatre. Ce sera la filière qui fournira le bois aux usagers. Le problème qui se pose est la question de la détermination des prix de ventes. La SCIC louera les lieux de stockage. Aujourd'hui quelques plateformes de stockage existent chez les agriculteurs. Un réseau de chaleur est en cours de constitution. La SCIC va devoir contractualiser avec chaque fournisseur, sur du qualitatif mais aussi du quantitatif.

L'exemple de Nature Solidaire (communauté de communes du Pays de Questembert)

La SCIC a été créée à la demande de la Communauté de Communes du Pays de Questembert. Il s'agit d'une SARL SCIC EI (Entreprise d'insertion). Aujourd'hui se pose la question de la pérennité de l'EI. La SCIC a 5 ou 6 clients aujourd'hui et tente de diversifier ses activités pour assurer sa pérennité. 450 T de bois sont livrés. La SCIC n'a finalement obtenu que la moitié du marché public de la piscine communautaire. La SCIC gère une plateforme de bois énergie.

→ La réflexion en amont, avant de constituer une SCIC, est très importante. Les agriculteurs n'ont pas été associés à la réflexion.

→ Une réflexion est en cours sur le maintien ou non de la plateforme et le maintien ou non de l'EI.

→ Pour les chantiers d'insertion : 20 % d'autofinancement et 80 % de subvention. En revanche, pour les entreprises d'insertion, il faut 80 % d'autofinancement pour 20 % de subvention.

L'exemple de la Communauté de Communes de Beg Ar C'hra :

Une filière de production de bois déchiqueté issu du bocage est en développement. Fruit d'un travail mené par l'association Trégor Bois Energie depuis 2004, elle est, depuis 2010, portée par les Communautés de communes de Beg Ar C'hra, Centre-Trégor, Pays-de-Belle-Isle-en-Terre et Callac-Argoat ainsi que Lannion-Trégor Agglomération. Une plateforme de stockage à Plounérin d'une superficie de 800m² permet de stocker 1500 tonnes de plaquettes de bois vert. La Filière achète aux producteurs le bois issu du bocage durablement géré, broyé en plaquettes suivant les caractéristiques techniques de la Charte de bonnes pratiques et livrée sur la plateforme de Plounérin à 50€ la tonne verte. Pour les agriculteurs producteurs et dans des conditions normales de chantiers, ce tarif permet de rémunérer en totalité leur travail. Après 6 mois de séchage, cette plaquette est vendues aux collectivités locales équipées de chaudières à bois, 90€ la tonne sèche, livrée.

>> Il est important d'associer tous les acteurs de la filière et de travailler ensemble autour du projet.

→ Concernant les **plateformes de stockage**, il existe deux stratégies :

- soit on installe des petites plateformes (de 100 – 200 T de bois) au plus près des sites de consommation. Le coût sera alors moindre.
- Soit on installe une ou deux grandes plateformes de stockage (logique de transport et de diffusion).
- Soit on fait un mix des deux solutions ci-dessus

>> Les solutions retenues dépendront des réalités du terrain et politiques.

Différences SEM et SCIC pour le bois énergie

La SEM ne peut pas avoir ses fournisseurs comme actionnaires (sauf à créer une structure intermédiaire qui gère la filière, de type SAS, ce qui complexifie encore la démarche). Elle doit en outre respecter le Code des Marchés Publics.

La SCIC doit signer des contrats d'approvisionnement de gré à gré avec chaque fournisseur.

Pour la SCIC : il y a une très faible valeur ajoutée et peu de redistribution des dividendes. Aussi l'intérêt pour un investissement citoyen semble-t-il plutôt limité.

Quelques conseils :

- il faut apprendre à parler le même langage
- il faut apprendre à se connaître et à s'approprier le même langage
- La phase de construction/ apprentissage collectif et de maturation est très importante

Question 1: ne pourrait-on pas mutualiser les outils et créer une seule SCIC départementale avec des plateformes locales proches des lieux de consommation?

Exemple de la SCIC Bois énergie du département 44 : La SCIC Bois-Energie est en cours de démarrage : l'AG constitutive a eu lieu en juillet 2011 et l'immatriculation de la SCIC en janvier 2012. L'association préexistante (Haies Nergies Bocagères) continue d'approvisionner les chaufferies en attendant un transfert prochain de missions à la SCIC. La SCIC Bois-Energie s'intègre dans un marché tendu avec une concurrence des grands opérateurs privés. Le challenge est d'arriver à se positionner tout en produisant de la plaquette de qualité qui rémunère les producteurs et assure une gestion durable de la ressource.

Exemple d'une SCIC régionale en Picardie (Picardie Énergie Bois): il semble que cette SCIC rencontre des difficultés financières.

Question 2 : Quelle échelle est pertinente pour la création d'une SCIC : à l'échelle d'un Pays ? D'un département ? D'une Communauté de Communes ?

→ il est important de connaître et maîtriser son territoire.

→ il est important de connaître les acteurs de la filière et de les faire coopérer ensemble.

L'échelle de la commune est trop petite. L'échelle d'un département semble trop importante. Mais cela peut dépendre des spécificités de chaque territoire.

Conclusions :

- Importance de fédérer les acteurs de la filière : besoin les uns des autres
- Facteur temps à prendre en compte : pour apprendre à se connaître et gagner la confiance
- Chaque territoire est spécifique
- L'investissement citoyen peut être financier, mais pas seulement. Les actions de sensibilisation, la mise en place de programmes pédagogiques, d'éducation au bois énergie, à la coupe et à la préservation des haies, sont des moyens également très importants. Ne pas oublier, enfin, que les collectivités sont des acteurs citoyens, puisqu'elles sont le regroupement des citoyens !

Idée du GFA (Groupement Foncier Agricole) qui pourrait être un outil intéressant pour sensibiliser à la préservation du bocage.

L'EXEMPLE DE LA CCVI

Intervention par Michel Jannsens sur les actions menées par la CCVI en faveur du bois énergie :

- Le programme Breizh Bocage prend en charge les coûts d'entretien des haies de moins de 20

ans. Actuellement, aucune prise en charge n'est prévue pour l'émondage ou l'élagage des haies âgées, les plus nombreuses sur le territoire.

- Le Val d'Ille a produit, dans le cadre de Breizh bocage, 70 tonnes de plaquettes et projette le stockage de 15 stères de bûches. 20 tonnes de plaquettes ont été utilisées pour le paillage. Il n'y a pas de production de granulés mais la production de granulés à base de déchets verts est à l'étude.
- 80 kms de replantation de haies sur le territoire (Plan Breizh Bocage)
- À Langouët, une chaudière à plaquettes bois de 100 kW permet de chauffer la plupart des bâtiments publics. Elle fut approvisionnée, jusqu'en 2010, par les services du Val d'Ille avant d'être aujourd'hui livrée par la société Bois 2R. En 2009, dans le cadre de la préservation du dernier commerce, le Val d'Ille achète les murs du bar de Saint-Germain-sur-Ille et y installe une cheminée poêle ouverte qui permet de chauffer le bar et la salle du restaurant. En 2010, la communauté de communes innove en installant dans une maison du Domaine du Cap à Cap Malo une microcrèche. La maison BBC, est équipée d'un poêle chaudière à granulés de bois, 10 kW, qui chauffe l'eau du radiateur.

- **Le Pôle communautaire du Val d'Ille :**



Prouver que l'on peut construire un bâtiment économe, sain, écologique, répondant aux usages... tout en restant dans des coûts de construction parfaitement maîtrisés : voilà le challenge que s'étaient lancés les élus et les services du Val d'Ille en 2009. La réalisation de 860 m², qui accueillent équipes et élus depuis janvier 2012, répond aujourd'hui aux attentes : enveloppe performante permettant de limiter les besoins en chauffage à 16 kWh/m²/an -le complément étant apporté par une chaudière bois bûche- matériaux sélectionnés scrupuleusement pour leur caractère sain et écologique, récupération de l'eau pour les WC et assainissement autonome par phyto-épuration planté de roseaux, lumière naturelle, mobilier en bois brut... La production d'électricité par les 160m² de panneaux photovoltaïques et l'éolienne de moins de 12m (10kW), font de ce bâtiment un « bâtiment à énergie positive ». Une réalisation rendue possible grâce à une volonté politique clairement affichée en amont et un suivi attentif tout au long du projet.

- Deux autres poêles à granulés bois vont être installés au bar de Saint-Germain et au bar la Cambuse à Langouët prochainement.

Visite de la chaudière bois bûche, commentée par Michel Janssens

Chaudière bois bûche d'une puissance de 34 kW, pour chauffer 860 m². Chaudière FRÖLING, pilotage à distance. Coût : 19 800 €.

Le choix s'est porté vers le bois bûche compte-tenu :

- de la volonté des élus de se tourner vers une énergie non fossile et non électrique (signature de la convention des maires et Plan climat énergie territorial)
- de la faiblesse des besoins en chauffage, rendant la géothermie avec un retour sur investissement nettement plus long, et le bois plaquettes peu adapté
- des coûts moindres de la chaudière bois bûche par rapport à une chaudière à granulés et de la volonté de la CCVI de développer une filière bois-bûche sur le territoire
- de la présence d'un agent motivé, prêt à s'occuper de l'alimentation de la chaudière



Le foyer de 200 litres nécessite une alimentation manuelle en bûche tous les 1 ou 2 jours selon le froid. La chaudière chauffe l'eau dans les deux ballons de 900 litres à hydro-accumulation (1800 litres au total) jouant le rôle de tampons avant diffusion dans le réseau de chauffage : planchers chauffants et radiateurs. 16/ 17 stères pour le 1er hiver, mais d'après le bureau d'études, la consommation devrait être de 13/14 stères par an. Les bûches viennent de Chevaigné et en 2013, l'alimentation est prévue par le Val d'Ille.

Fin de la journée vers 18H30

SUITES A DONNER A CETTE RENCONTRE

- Proposer à AILE d'organiser une journée d'évaluation du Plan Bois Energie Bretagne
- Réfléchir à des pistes pour associer davantage les citoyens dans des projets BE (approvisionnement, mais également installation de chaudières bois)
- Mutualiser certains outils (méthodologie de projets, aspects juridiques, animation territoriale)
- Organiser d'autres rencontres plus spécifiques